



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Bruno Buisson

1^{er} adjoint Luc Fornas

2^{ème} adjointe Annick Villette

3^{ème} adjoint Denis Raccurt

4^{ème} adjointe Marielle Gidon

5^{ème} adjoint Roger Besson

Conseillers délégués :

Martine Dargère-Bazan

Laëtitia Charpentier

Conseillers municipaux :

Brigitte Poulard

Philippe Lorain

Jean-Luc Gouilloud

Jocelyn Ribeyron

Sylvain Grange

Franck Dussud

Christelle Dumas

Alain Dargère

Monique Laurent

Daniel Lainé

Marie Bernadette Coquard

PUBLICATION

Directeur de publication :

Bruno BUISSON

Conception & Rédaction :

Commission Information &
communication.

Contact publication :

com.mairiesavigny@orange.fr

Contact mairie :

savigny69-mairie@orange.fr
Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

@Facebook mairie Savigny-
Rhône.fr

950 exemplaires



Dans ce numéro

P.1 Edito & brèves municipales

P.2 Informations municipales

P.5 Médiathèque

P.6 Conseils municipaux

P.12 Vie Locale & Associative

P.20 Manifestations culturelles & sportives

Savignois, Savignaises,

Il a pris son temps, mais il n'y a plus aucun doute, l'été s'est installé sur notre village. L'école est finie, l'heure est aux loisirs et au farniente. J'adresse d'ailleurs mes félicitations aux jeunes Savignois qui ont réussi leurs examens et leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs projets à venir.

Pour ceux qui sont en vacances, c'est la saison idéale pour rester allongé dans un transat à siroter une menthe à l'eau bien fraîche ou pour se rendre à l'Archipel afin de trouver un peu de fraîcheur au fond des bassins. Casquettes, lunettes, crème solaire, gourde, pensez à protéger toute la famille du soleil et de la chaleur !

Pour les plus courageux qui souhaitent faire du sport, nul besoin de partir bien loin. Course à pieds, trail, foot, tennis, gymnastique, danse, pétanque, ping-pong, Savigny est un village actif qui regorge d'équipements. Vous découvrirez bientôt des cours de tennis tout neuf ! et pour vos balades, vous pourrez marcher dès l'automne prochain, en sécurité sur de nouveaux trottoirs le long de la route de Sain Bel.

L'édito du Maire

Durant l'été, l'équipe municipale va réaliser des travaux d'entretien dans les écoles, pour que nos bambins attaquent une nouvelle année scolaire dans des bâtiments accueillants qui leur donneront l'envie d'apprendre !

Et comme nous avons à cœur que le village entier soit accueillant, ces travaux de rénovation concerneront l'ensemble des bâtiments publics.

La saison estivale s'annonce chargée pour la mairie, mais nous prendrons quand même quelques vacances ! De votre côté, reposez-vous, profitez, jardinez, « barbecuez », riez, dansez, admirez la faune et la flore, bref vivez !

On se retrouve à la rentrée, notamment au forum des associations qui aura lieu le samedi 7 Septembre 2019.

Bel été à tous et bonne lecture !

Savignoisement vôtre,

Bruno Buisson, Maire

Ouverture déchèteries :

• La Brévenne

Lundi, mercredi & vendredi : 14h-18h

Mardi : 9h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-18h

Horaires d'été

• Fleurieux/L'Arbresle

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h

(fermée mardi)

Samedi : 9h-18h

Réglementation des feux

Il est interdit de faire brûler les déchets végétaux ou autres.

Merci de vous rendre en déchèterie.

BREVES MUNICIPALES

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 16/06/1999)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche & jours fériés : 10h-12h

Réglementation plantations, haies, arbres, arbustes, ... pour éviter les conflits de voisinage, le code civil impose des distances de plantation par rapport aux terrains voisins, renseignez-vous avant pour éviter les conflits.

Quoi de neuf à Savigny !

Le P'tit marché Savignois.

Du nouveau sur le petit marché du vendredi soir, de 16h à 19h30, place du 11 novembre. (voir les dates des congés page 20)

Toutes les semaines :

- Fruits & légumes, Denise & Roger Chaverot
- Fromages & produits frais, Ferme La Palud, Dominique Bourrat
- Charcuterie, boucherie & traiteur, JEM, Yannick Garnier
- Epicerie en vrac, bio mais pas que ! la Pépité Verte, Valérie France

Tous les 15 jours :

- Herboristerie, O Trésor des Plantes, Corinne & Alain Clavaron (**de retour à partir du 6 septembre**)
- **NOUVEAU** : Poissons & produits de la mer, Jérémie Garcia (**sera présent le 2 août puis à partir du 13 septembre**)

Tous les mois :

- Bonne Heure des Papilles, confitures & terrines, Monique Andolfo (**sera présente les 1ers vendredis de chaque mois, soit le 2 août puis le 6 septembre, etc...**)
- Miel, Rucher du Sonnay, Marie-Ange Lehman (**sera de retour fin septembre**)

Lancement des travaux de réfection des terrains de tennis en juillet 2019 :



Procédure du plan d'adressage des hameaux de Savigny.

Dans la perspective des déploiements du très haut débit dans le Rhône, la Commune a engagé, fin 2018, avec l'aide de la Poste, le plan d'adressage des hameaux. Ce plan d'adressage est utile à de nombreux services, dont notamment ceux de l'incendie et du secours pour gagner en temps d'intervention à une adresse précise. La procédure est encore en cours de réalisation.

Recensement des jeunes de 16 ans :

Tu viens d'avoir 16 ans, ou tu as eu 16 ans ce trimestre, viens te faire recenser en mairie en vue de la journée de citoyenneté.

Viens en mairie avec ta carte d'identité, le livret de famille (pour les renseignements sur tes parents) et un justificatif de domicile (facture de téléphone, eau, électricité de tes parents).

L'attestation que la mairie te remettra te servira pour t'inscrire au permis de conduire, examens, concours ... Elle sera à garder précieusement.

Si tu as oublié cette démarche, viens faire la régularisation en mairie.



Travaux voirie :

Travaux d'aménagement de trottoirs route de Sain-Bel entre la mairie et la montée du Bois d'Art. Début des travaux prévu en septembre 2019.

Un appel d'offre pour travaux a été lancé sur la plateforme « le Progrès ». Retour des dossiers attendus pour le 16/08/2019



Centre de loisirs rentrée 2019. Cette année nous avons dû renouveler l'appel d'offre de service public. Les plis ont été réceptionnés le 3 juillet. Le prestataire sera nommé lors du prochain conseil municipal pour intervenir dès la rentrée sur les temps d'accueil de loisirs du mercredi toute la journée et vacances scolaires. Les informations seront transmises aux familles savignois avant la rentrée.

FORUM DES ASSOCIATIONS, salle du Trésoncle, samedi 7 septembre 2019, de 9h à 12h.

Nouveauté cette année, à l'initiative de quelques associations, des démonstrations et ateliers seront proposés aux visiteurs pour découvrir les activités que vous pourrez intégrer lors de la prochaine saison culturelle, manuelle, artistique, créative ou sportive.

Alors venez rencontrer ces bénévoles et adhérents passionnés et passionnants !



Commission agriculture

Le samedi 30 mars, plusieurs bénévoles ont sillonné les chemins de Savigny sous un soleil radieux lors de la deuxième édition du Nettoyage de Printemps. Au programme et malgré l'édition précédente : plusieurs dizaines de kg de canettes de bière, bouteilles et autres plastiques jonchaient encore le sol du village. Les secteurs du Basset, du Trésoncle, de la Croix Saint Sauveur et des Plagnes ont été nettoyés. A noter cette année : la présence de nombreux enfants qui ont pris très à cœur cette mission.

Un petit casse-croute était prévu à l'arrivée, pour récompenser nos petites mains. Nous nous devons de sensibiliser nos enfants à la préservation de la planète mais c'est d'abord à nous, adultes, de montrer le bon exemple !

« Malheureusement », Rendez-vous l'année prochaine pour continuer notre action...

Laetitia Charpentier, pour la commission agriculture



Inauguration boîte à livres :

Le 15 juin dernier était inaugurée la première boîte à livres de la Commune. Située sous l'abri de la bascule, place de la Mairie, la boîte à livres vous offre la possibilité de partager vos coups de cœur ou découvrir une œuvre littéraire, à toute heure du jour ou de la nuit, ... Ce projet répond à un besoin d'échange et de culture au travers d'ouvrages mis à disposition en libre consultation dans le respect de l'environnement et de l'anti-gaspillage.

Inauguration Grainothèque :

Dans le même principe que la boîte à livres, il existe désormais sur la commune, une grainothèque qui permet d'échanger ses graines mais aussi de découvrir de nouvelles variétés dans le but de sauvegarder la biodiversité (à notre échelle !). Située dans la médiathèque, la grainothèque a été inaugurée le 11 Mai dernier, avec, en fil rouge, une animation de la Maison des Semences. Si vous avez la main verte, venez profiter de ce nouvel outil. Accés pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Dispositif paragrêle :

Non, non, vous n'avez pas la berlue ! Depuis quelques semaines, un dispositif paragrêle a été lancé sur l'ensemble de la CCPA et élargi à une partie de la CCVG (Vallée du Garon) et de la CCVL (Vallons du Lyonnais). Deux radars ont été installés sur les communes de Rontalon et de Bessenay. 88 postes de tir viennent compléter le dispositif et permettent le maillage du territoire. Pour chaque poste de tir, 2 personnes bénévoles sont habilitées à réaliser les lancements : un titulaire et un remplaçant. Les tireurs sont munis d'une valise de lancement et d'une bouteille d'hélium. Les ballons en latex, munis de carte électronique et d'une torche chargée de sels hygroscopiques, sont envoyés au cœur du nuage. Le sel va alors absorber l'humidité

et transformer les grêlons en pluie. Skydetect est une sentinelle qui tourne 24h/24 et qui constitue l'outil indispensable pour les lanceurs afin qu'ils soient prévenus par sms suffisamment tôt et de façon fiable pour agir au bon moment. Donc, pas de panique si vous voyez des fusées dans le ciel, ce sont nos lanceurs qui essaient de limiter les dégâts que pourrait causer un orage de grêle (et pas seulement au niveau agricole : toiture, carrosserie de voiture...).

Déchets verts :

Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit pour tous les particuliers par le règlement sanitaire départemental. Un déchet vert est considéré comme un déchet ménager : le brûlage des déchets ménagers étant interdit, celui des déchets verts également. Article 84 du RSD. Toutefois, le préfet peut autoriser le brûlage des déchets verts agricoles pour des raisons agronomiques ou sanitaires. Vous avez deux déchèteries (Fleurieux sur l'Arbresle et Courzieu) à votre disposition ainsi qu'une plateforme de compostage à Lentilly. Un livret sur les alternatives au brûlage des déchets verts est consultable en Mairie.

Arrêté de sécheresse publié le 17/07/2019 pour les dégâts causés en 2018. Les personnes concernées doivent se rapprocher de leur assurance au plus vite.

Suite aux orages de grêle, si vous avez eu des dégâts importants signalés à vos assurances merci de déposer une copie de vos déclarations en mairie pour engager des procédures de classification de la commune en catastrophe naturelle.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE EN RHÔNE-ALPES ?

1 TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

3 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

4 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Rhône-Alpes est la région la plus touchée en France. Agr. contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : Je l'arrache !
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : Je l'arrache !
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : Je signale la zone infestée grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR.

www.signalement-ambrosie.fr

L'application mobile Signalement-ambrosie

email : contact@signalement-ambrosie.fr

Téléphone : 0 972 376 888

COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

Faibles de même vert clair sur les deux faces
Pas d'odeur quand on les frotte dans la main

PLATEFORME INTERACTIVE
SIGNALEMENT AMBROISIE

MOUSTIQUE TIGRE : aidez-nous à l'éliminer !

Ce moustique est particulièrement nuisant. Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion, il est désormais arrivé dans le Rhône. Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika seulement s'il est porteur de ces virus.

COMMENT LE RE-CONNAÎTRE ?

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5-7 mm)



- Il pique le jour
- Il se déplace peu (une centaine de mètres).

COUVRIR, JETER, VIDER
tous les récipients pouvant contenir de l'eau
Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.

Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.

Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.

Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).

Entretien du jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Couvrir toutes les réserves d'eau.

LES PRODUITS ANTI-MOUSTIQUES NE PERMETTENT PAS DURABLEMENT D'ÉLIMINER LES MOUSTIQUES.

www.rhone.fr/moustiquetigre

Prévention anti-cambriolage & tranquillité vacances

En période estivale, les vacances sont propices aux cambriolages. Il convient d'adopter des gestes élémentaires de prudence et de civisme :

1° En votre absence :

- ⇒ pensez à fermer les portes et volets des ouvertures situées à l'arrière de vos habitations.
- ⇒ n'hésitez pas à activer vos éclairages en façade d'habitation et à programmer l'allumage de lumières dans une ou plusieurs pièces (utilisation de minuteurs sur les blocs prise électrique afin de créer des périodes d'éclairage aléatoires).

2° Soyez attentifs aux mouvements inhabituels dans votre voisinage. Alerte **immédiatement** la gendarmerie **de jour comme de nuit** (l'appel au 17 est gratuit) de la présence :

- ⇒ de véhicules faisant des repérages (pensez à relever un maximum d'éléments d'identification : marque, modèle, couleur, numéro d'immatriculation, nombre de personnes à bord, direction de fuite).
- ⇒ de personnes au comportement suspect (allées et venues répétées, démarchages pour travaux divers – élagage, peinture, etc., individus testant la présence des propriétaires par l'intermédiaire des sonnettes ou interphones, individus pouvant faire le guet, ...).

LA SECURITE AU QUOTIDIEN EST L'AFFAIRE DE TOUS**Lutte contre le FRELON ASIATIQUE**

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhône-Alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression dans le Rhône, 49 nids ayant été recensés (dont 35 détruits) en 2018 contre 12 en 2017.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La pré-demande en ligne : il est important d'effectuer une pré-demande de passeport ou de carte nationale d'identité en ligne : <https://ants.gouv.fr>.

Cette démarche gratuite permet la saisie préalable de toutes vos données (état civil et adresse) et constitue un gain de temps pour tous. Le document imprimé sera à apporter en **mairie de L'Arbresle** pour finaliser le dossier avec les pièces justificatives demandées et éventuellement le timbre fiscal qu'il est possible d'acheter en ligne. Le secrétariat de mairie de Savigny reste bien entendu à votre disposition pour vous aider, avant votre rendez-vous en mairie de L'Arbresle.

Contact : Mairie de L'Arbresle service état civil

04 74 71 00 03 OU 04 74 71 00 04

**LE FRELON ASIATIQUE****SIGNEZ SA PRESENCE !**

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

MÉDI@THÈQUE SAVIGNY

Horaires d'ouverture :

mardi de 16h30 à 18h30
 mercredi de 15h à 18h30
 jeudi de 10h à 12h
 vendredi de 16h30 à 18h30
 samedi de 10h à 12h

2 postes informatiques

sont à votre disposition en accès libre (Internet, traitement de texte, tableur, photos, ...)

Contact :

Laura Maillot-Canitrot
 04-74-01-57-87
 mediathequesavigny@orange.fr

RAPPEL Boîte disponible pour le retour des livres de la médiathèque.



Accessible à toute heure, par l'extérieur

Fermeture estivale :

La médiathèque sera fermée du 05 au 25 août.

Evènements et animations à la médiathèque :

- Atelier "Théâtre d'ombres" les mardis après-midi les **16, 23 et 30 juillet** avec les enfants du centre aéré à partir de 14h. Ouvert également au public.

- Du **3 septembre au 3 octobre** durant les horaires de la médiathèque : Exposition « Silence on pousse ». (Le jardin serait-il une enfance de la nature ? Pas seulement une réduction, mais aussi une véritable école où le végétal, l'animal et l'enfant sont protégés et vivent une période d'acclimatation en vue d'un lâcher dans la nature à taille réelle... Cette exposition se présente comme un petit récit initiatique à valeur documentaire. Deux enfants en quête du jardin vu en rêve, et ne le trouvant pas dans ceux rencontrés, décident de le créer. Un autre jardin en sort, différent, inattendu : c'est tout simplement celui qui leur correspond.)

- **Mardi 17 septembre**, à partir de 9h : journée nettoyage et rangement de la médiathèque. Vous pouvez venir découvrir l'équipe en vous joignant à nous, convivialité assurée !

- L'île aux histoires, une séance à 15h15 et une séance à 16h30 à la médiathèque, lectures d'albums ou contes pour petits et grands : les mercredis **7 juillet, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre**.

- **Jeudi 8 août** : Atelier « Remue-méninges » : des exercices ludiques autour des mots et des chiffres pour stimuler la mémoire dans une ambiance conviviale. Il se déroule dans la salle d'exposition du Chalet Montange (à côté de la médiathèque) une fois par mois de 14h à 16h.

- **Samedi 12 octobre** de 10h à 12h : L'auteur Sylvain Quesada vient présenter son livre "Sur le fil d'ailleurs".

- Du **30 septembre au 18 octobre** : Concours dessin, remise des lots mercredi 06 novembre.

- **19 & 20 décembre** : Cultur'en bus pour les écoles (thèmes à définir).

CANCER & ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE Sur le Pays de l'Arbresle et alentours



Depuis de nombreuses années, l'ensemble du corps médical s'accorde pour plébisciter les bénéfices de l'activité physique sur la prévention et le traitement du cancer. Elle est intégrée depuis longtemps dans le cycle de soins des patients. Grâce à ce projet, ceux-ci pourront poursuivre cette pratique en dehors des structures de soins. L'objectif est ainsi de continuer à profiter des bienfaits de l'activité physique. La ligue contre le cancer, partenaire de ce projet, est prête à soutenir financièrement toute personne qui se montrerait intéressée pour participer à des séances de groupe. N'hésitez donc pas à vous manifester si vous souhaitez profiter de cette activité adaptée à vos besoins !

Objectifs :

- * bien-être et santé, pratique en groupe adaptée aux besoins.
- * Un suivi personnalisé avec une professionnelle qualifiée sur le territoire du Pays de l'Arbresle.
- * Prise en charge financée par la ligue contre le cancer.

Contact Pays de l'Arbresle : Alexandra Boislème, 06.42.55.87.51, mail : alex-apa@orange.fr, site Internet : alexapapro.wordpress.com

Campagne d'été 2019

Le centre de l'Arbresle des Restos du Cœur reçoit les personnes démunies de votre commune.

Restos du Cœur, Centre de l'Arbresle, 15 rue de Lyon, 69210 L'Arbresle.



Impôts locaux

Dès 2019, si le montant de votre impôt est supérieur à 300€

payez en ligne

ou optez

pour le prélèvement !

3 solutions de paiement

1 Paiement direct en ligne sur impots.gouv.fr

2 Prélèvement à l'échéance

3 Prélèvement mensuel*

* Une adhésion jusqu'au 30 juin permet de payer l'année en cours

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Et aussi sur l'application impots.gouv

CR succinct du conseil municipal - 17/10/2018

Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille huit, le 17 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno BUISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2018

Présents : Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Denis RACCURT, Jocelyn RIBEYRON, Roger BESSON, Marielle GIDON, Martine DARGÈRE BAZAN, Annick VILLETTE, Christelle DUMAS, Sylvain GRANGE, Laetitia CHARPENTIER, Jean-Luc GOUILLOU, Philippe LORAIN, Alain DARGÈRE, Marie Bernadette COQUARD, Daniel LAINE

Absents excusés : Franck DUSSUD (pouvoir donné à Marielle GIDON), Brigitte POULARD (pouvoir donné à Christelle DUMAS), Monique LAURENT (pouvoir donné à Marie Bernadette COQUARD),

Secrétaire de séance : Sylvain GRANGE - **Affiché le** : 6 novembre 2018

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : procédure de classement au titre des monuments historiques, des statues et autres mobiliers non encore classés. Cette proposition d'ajout est refusée. Ce point sera étudié lors de la prochaine séance.

Le compte rendu de la séance du 4 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : Attribution des subventions 2018

Marielle GIDON, adjointe au maire, présente les propositions d'attribution des subventions telles que la Commission en charge des associations, les ont étudiées. La demande de subvention présentée par la Maison des Assistantes Maternelles, est reportée.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE à l'unanimité, le versement des subventions suivantes pour le fonctionnement des associations communales ou cantonales :

Association des parents d'élèves des écoles publiques : 4 000 €

Association des parents d'élèves de l'école St Martin : 2 000 €

APE – APEL carnaval : 700 € (subvention versée à l'APE)

Terre et Loisirs Savignois : 200 €

Savunis les Arts : 500 €

Peinture Savigny : 200 €

AB2S Basket Savigny St Pierre : 500 €

Savigny Danse : 2 000 €

Association gestionnaire du restaurant scolaire : 7 000 €

ADMR Sain Bel Savigny : 6 300 €

Trait d'Union de l'Amitié : 700 €

Maison de retraite des Collonges « Hier et aujourd'hui » : 150 €

APHRA Association des Personnes Handicapées de la Région Arbrésoise : 150 €

ACCEPTE à 16 voix et trois abstentions (D.RACCURT, R.BESSON, J.L.GOUILLOU), le versement d'une subvention de 2 800 € à l'école de musique,

ACCEPTE à 18 voix pour et une abstention (Jean-Luc GOUILLOU) le versement d'une subvention de 600 € à l'ASC Gym,

ACCEPTE à 17 voix pour, une voix contre (Roger BESSON), et une abstention (Jean-Luc GOUILLOU) le versement d'une subvention de 1200 € au Tennis Club de Savigny,

ACCEPTE à l'unanimité (18 votants, Jean-Luc GOUILLOU ne prend pas part au vote), le versement d'une subvention de 150 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Eveux,

ACCEPTE à l'unanimité (17 votants, Bruno BUISSON et Roger BESSON ne prennent pas part au vote), le versement d'une subvention de 258 € à l'AM des petits gones,

ACCEPTE à 17 voix pour et deux abstentions (Roger BESSON et Jean-Luc GOUILLOU), le versement d'une subvention de 2 835 € au comité social du personnel communal de Savigny,

PRECISE que le montant des dépenses sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget principal 2018.

Délibération n°2 : Décision modificative n°1 – budget principal 2018

Monsieur le Maire présente les virements de crédits nécessaires Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la décision modificative n°1 telle que présentée.

Délibération n° 3 : Délibération relative au transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées et transfert de la compétence gestion des eaux pluviales à la CCPA au 1^{er} janvier 2019. Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré à 4 voix pour le transfert (Alain DARGERE, Daniel LAINE, Marie Bernadette COQUARD et son pouvoir) , 14 voix contre le transfert (Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Denis RACCURT, Jocelyn RIBEYRON, Roger BESSON, Marielle GIDON et son pouvoir, Martine DARGÈRE BAZAN, Christelle DUMAS et son pouvoir, Sylvain GRANGE, Laetitia CHARPENTIER, Jean-Luc GOUILLOU, Philippe LORAIN) et une abstention (Annick VILLETTE) :

S'OPPOSE au transfert à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (C.C.P.A.) de la compétence Assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2019 et de fait l'exercice intégral de la compétence Assainissement en tant que compétence optionnelle.

S'OPPOSE au reversement à la C.C.P.A. du bénéfice des résultats budgétaires issus des conditions de retrait de la commune du SIABA ou de la dissolution de ce dernier de façon à ce qu'ils profitent aux usagers du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dans la mesure où ils ont été constitués et répondent à des futurs besoins d'investissement d'ores et déjà engagés dans le Plan Prévisionnel d'Investissement du S.I.A.B.A.

S'OPPOSE de manière concomitante au transfert Assainissement, le transfert de la compétence Gestion des Eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2019 en tant que compétence facultative,

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée au Représentant de l'Etat, au Président de la C.C.P.A. et au Président du S.I.A.B.A.

Délibération n°4 : Délibération demandant le retrait de la commune du SIABA concomitamment au transfert de compétence assainissement collectif des eaux usées à la CCPA. Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré à 4 voix pour le retrait (Alain DARGERE, Daniel LAINE, Marie Bernadette COQUARD et son pouvoir) , 14 voix contre le retrait (Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Denis RACCURT, Jocelyn RIBEYRON, Roger BESSON, Marielle GIDON et son pouvoir, Martine DARGÈRE BAZAN, Christelle DUMAS et son pouvoir, Sylvain GRANGE, Laetitia CHARPENTIER, Jean-Luc GOUILLOU, Philippe LORAIN) et une abstention (Annick VILLETTE) :

REFUSE le retrait de la commune du S.I.A.B.A. concomitamment au transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la C.C.P.A.,

REFUSE le reversement à la C.C.P.A. du bénéfice des résultats budgétaires issus des conditions de retrait de la commune ou de la dissolution du S.I.A.B.A. de façon à ce qu'ils profitent aux usagers du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dans la mesure où ils ont été constitués et répondent à des futurs besoins d'investissement d'ores et déjà engagés dans le Plan Prévisionnel d'Investissement du S.I.A.B.A.

La présente délibération sera notifiée au Représentant de l'Etat, au Président de la C.C.P.A. et au Président du S.I.A.B.A.

Points divers

- Cérémonies du centenaire du 11 novembre,
- Diffusion du film Graine de Poilu avec l'ADR CATM et les cours moyens des écoles le vendredi 9 novembre à 14h au petit théâtre,
- Prochain conseil municipal : le mardi 27 novembre
- Daniel LAINE signale que le bassin de la Madone semble envasé et que le niveau de l'eau est anormalement haut. Ce point sera signalé à HBVS. Il signale également que les avaloirs sont bouchés. Une intervention d'un prestataire sera programmée.

Fin de la séance à 21h35

CR succinct du conseil municipal – 27/11/2018

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 19

L'an deux mille huit, le 27 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno BUISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2018

Présents : Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Denis RACCURT, Jocelyn RIBEYRON, Roger BESSON, Marielle GIDON, Martine DARGÈRE BAZAN, Annick VILLETTE, Christelle DUMAS, Sylvain GRANGE, Laetitia CHARPENTIER, Jean-Luc GOUILLOU, Philippe LORAIN, Alain DARGÈRE, Daniel LAINE

Absents excusés : Franck DUSSUD (pouvoir donné à Marielle GIDON), Brigitte POULARD (pouvoir donné à Christelle DUMAS), Monique LAURENT (pouvoir donné à Alain DARGERE) Marie Bernadette COQUARD (pouvoir donné à Daniel LAINE),

Secrétaire de séance : Daniel LAINE - **Affiché le :** 7 décembre 2018
Le compte rendu de la séance du 17 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION du 2^{ème} adjoint

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 5 adjoints. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Jocelyn RIBEYRON a démissionné de ses fonctions d'adjointe au maire, avec effet au 19 octobre dernier. Monsieur le Maire fait un appel à candidature : Annick VILLETTE indique qu'elle est candidate à l'élection du 2^{ème} adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le président après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu : Mme Annick VILLETTE : 19 voix,
Mme Annick VILLETTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjointe.

Délibération n°1 : Choix des prestataires pour les contrats d'assurance de la collectivité. Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance de la collectivité (dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, risques statutaires et protection juridique) arrivent à terme le 31 décembre 2013. Une consultation a été lancée pour une prestation de service d'assurances pour les besoins de la collectivité pour une durée de 5 ans. La procédure retenue par la commune de Savigny est la suivante : passation selon la procédure adaptée ; les critères retenus pour le jugement des offres économiquement les plus avantageuses sont définis dans le règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à 18 voix pour (B.BUISSON ne participant pas au vote) :

APPROUVE le choix de l'offre économique la plus avantageuse pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lot n°1 Dommages aux biens : Cabinet PILLIOT (offre de base avec variante n°1 imposée) pour un montant de prime annuelle prévisionnelle 2019 de 3 766.17 € TTC (évolution du montant possible suite à mise à jour des superficies assurées début 2019),

Lot n°2 Responsabilité et risques annexes : GROUPAMA (offre de base responsabilité générale et prestation supplémentaire protection juridique personne morale) pour un montant de prime annuelle prévisionnelle 2019 de 375 € TTC (évolution possible liée à l'assiette de la prime qui est la masse salariale),

Lot n°3 Flotte automobile : SMACL (offre de base avec franchise, prestations complémentaires marchandises transportées, auto-collaborateur, auto missions élus) pour un montant total de prime annuelle prévisionnelle 2019 de 242.28 € TTC (évolution possible liée à l'évolution du parc automobile début 2019),

Lot n°4 personnel risques statutaires : classement sans suite de ce lot

Lot n°5 assurances protection juridique : SMACL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché afférentes à ces offres,

DIT que les crédits seront prévus aux budgets des exercices correspondants à la durée des contrats (5 ans à partir du 1^{er} janvier 2019).

Délibération n°2 : Modalités de rémunération des agents recenseurs - 2019. Monsieur le Maire explique qu'un recensement général de la population aura lieu en janvier et février prochains sur notre commune. Il convient de recruter des agents recenseurs et de déterminer leurs conditions de rémunération.

Il est nécessaire de nommer trois agents recenseurs.

Une dotation forfaitaire sera versée en 2019 à la Commune au titre de l'enquête de recensement dont le montant de 3 774 €. Elle permet de couvrir pour partie, les frais engagés pour le recensement et notamment la rémunération des agents recenseurs.

Il est proposé de rémunérer de façon forfaitaire les deux agents (le 3^{ème} étant agent communal et le temps du recensement a été intégré dans son temps de travail) et d'adopter les montants bruts suivants :

1.50 € par bulletin individuel, 1 € par feuille de logement, 0.80 € par dossier d'adresse collective, 50 € la séance de formation (comprenant les deux demi-journées).

Les indemnités kilométriques seront remboursées sur la base des kilomètres effectués et sur le barème applicable aux fonctionnaires.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les montants de rémunération proposés et les modalités de remboursement des frais kilométriques des agents recenseurs,

ACCEPTE les modalités de rémunération précitées pour l'agent qui assurera la coordination du recensement,

DIT que la Maire nommera par arrêté le coordonnateur des opérations et les agents recenseurs,

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Délibération n° 3 : Attribution de subvention 2018

Marielle GIDON rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal au cours de laquelle les subventions ont été votées, la demande de la MAM Les Petits loustiques, avait été mise en attente. Il est fait part de la proposition de la commission associations.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à 17 voix pour et deux abstentions (Roger BESSON et Jean-Luc GOUILLOUD) :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 120 € à la Maison des Assistantes Maternelles Les Petits loustiques,

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2018.

Délibération n°4 : Remboursement de frais aux bénévoles de la médiathèque. Monsieur le Maire propose que les bénévoles de la médiathèque municipale soient remboursés des frais occasionnés (frais de déplacement, repas et formations) par leur activité de bénévole au sein de cette structure et pour les besoins de la médiathèque en dehors de Savigny.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le principe du remboursement aux intéressés, des frais occasionnés par leur activité de bénévole au sein de la médiathèque municipale,

DIT que ce remboursement interviendra après fourniture des justificatifs correspondants et dans les conditions et sur la base des barèmes applicables aux fonctionnaires territoriaux,

DIT que la participation à la formation fera l'objet d'une validation préalable de l'autorité municipale avant l'inscription,

DIT que les crédits seront prévus au budget des exercices correspondants.

Délibération n°5 : Durée d'amortissement pour les études non suivies de travaux. Monsieur le Maire explique que les études non suivies de travaux (imputées au compte 2031) doivent faire l'objet d'un amortissement. Il est proposé une durée d'amortissement d'un an.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la durée d'amortissement d'un an proposée.

Délibération n°6 : Garantie d'emprunt pour HBVS : réaménagement de la dette. Monsieur le Maire explique que la société d'HLM Habitat Beaujolais Val de Saône, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et des Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe, à la présente délibération, initialement garantie par la Commune de Savigny, ci-après le garant. La présente garantie d'emprunt est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes du prêt réaménagées.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 17 voix pour, une voix contre (R.BESSON), une abstention (Jean-Luc GOUILLOUD) :

REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées". La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,

DIT que les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles, à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées qui fait partie intégrante de la

présente délibération. Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisable indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. A titre indicatif, le taux du livret A au 29 juin 2018 est de 0,75%,

DIT que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et des Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Délibération n°7 : Achat au CCAS de l'Arbresle du four de remise en température. Monsieur le Maire explique la proposition du CCAS de l'Arbresle de vente d'occasion d'un four de remise en température ; matériel qui ne correspond plus aux besoins du CCAS de l'Arbresle du fait d'une capacité devenue trop petite. Le CCAS de l'Arbresle propose ce four pour une valeur de 500 €. Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'achat de ce four de remise en température,

ACCEPTE le prix d'achat de 500 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire,

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Délibération n°8 : Autorisation de classement au titre des monuments historiques des fragments conservés au musée lapidaire et des statues non encore protégés. Marielle GIDON, adjointe au maire, explique que certains fragments conservés au musée ainsi que les deux statues acquises dernièrement ne sont pas encore protégés au titre des monuments historiques.

Ces objets ont été présentés à la commission de classement le 21 décembre 2016 pour lesquels un vœu de classement a été émis. Le conseil est amené à se prononcer sur cet avis de classement, en formulant son accord. Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le classement des objets qui ont été présentés à la commission du 21 décembre 2016,

DIT que la liste des objets est annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n°9 : Convention de participation pour la protection sociale complémentaire : mandatement du CDG pour mener la procédure de mise en concurrence à la place de la commune

Le Maire expose : Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Le cdg69 a décidé de mener de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de SAVIGNY conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition et après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOUHAITE s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier

ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »

MANDATE le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis,

INDIQUE que dans le cadre de cette convention de participation,

le montant estimé de la participation pour le risque « santé » est de 10 € par agent et par an

le montant estimé de la participation pour le risque « prévoyance » est de 19 € par agent et par an (proratisé au temps de travail),

S'ENGAGE à communiquer au cdg69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause et autorise le cdg69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée,

PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69.

Délibération n°10 : Autorisation à donner au maire de vendre une partie de la parcelle D1453 – 1 rue Saint André. Monsieur Bruno BUISSON explique que

dans le cadre de l'aménagement de la maison sise 1 rue Saint André par un aménageur privé, il a été demandé à la mairie la possibilité d'acheter une partie de la parcelle D1453 voisine de la maison ; parcelle appartenant à la Commune et classée en zone Ub(a) du PLU – élément naturel remarquable du paysage.

Il est proposé de la vendre, à 50 € le m² afin de permettre à l'aménageur de créer une dépendance dans le cadre du réaménagement de l'ensemble du site.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 4 voix contre (Daniel LAINE et son pouvoir, Alain DARGERER et son pouvoir), et une abstention (Philippe LORAIN) :

ACCEPTE la vente de 40 m² de la parcelle D1453 à la SARL Espaces et créations – 10 rue de la mairie – 69210 L'Arbresle,

DIT que la superficie cédée sera accolée à la maison de la parcelle D151 (plan de géomètre en attente),

ACCEPTE le prix de vente indiqué, soit 50 € le m²,

DIT que les frais de géomètre et de notaire induit par cette affaire seront à la charge de l'acheteur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Délibération n°11 : Avenant n°1 à la convention financière pour les diagnostics vulnérabilité des habitations et bâtiments communaux – Commune de Savigny - SYRIBT. Par délibération N°DL-003-01-14 en date du 27 Janvier 2014

le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune de l'Arbresle à l'opération conduit par le SYRIBT de mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité au risque inondation des habitations et des bâtiments communaux et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante fixant les modalités de financement de l'opération entre le SYRIBT et la Commune.

Il avait été ainsi convenu que d'une part le SYRIBT et les communes se partagent la part d'autofinancement restante après subventions (10% commune et 10% SYRIBT) pour les diagnostics chez les particuliers de la commune, et que les collectivités paient la part restante pour leurs bâtiments publics (50%), et que d'autre part le SYRIBT paie la totalité de la prestation au bureau extérieur réalisant ces diagnostics, touche les subventions de la part des partenaires (Etat et Région) et facture la part restante à chaque commune.

Aussi afin de pouvoir solder cette opération, le SYRIBT s'est vu contraint d'attendre la fin de la prestation pour connaître le nombre exact de diagnostics réalisés par commune, et d'attendre le versement total des subventions. Or, pour des raisons qui incombent au prestataire lui-même, notamment un manque de moyens humains, la prestation a pris beaucoup de retard et la facturation est intervenue récemment.

Par voie de conséquence les délais indiqués dans la convention initiale n'ont pu être respectés, c'est pourquoi il est nécessaire de signer un avenant modifiant la durée de ladite convention afin que le SYRIBT puisse procéder aux opérations de refacturation aux communes, l'ensemble des autres dispositions de la convention initiale précitée demeurant en vigueur

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'avenant N°1 à la Convention financière entre la commune et le SYRIBT relative aux diagnostics de vulnérabilité des habitations et bâtiments communaux tel que joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE M. Le Maire à le signer ainsi que tout acte s'y rattachant

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice correspondant.

Délibération n°12 : Délibération demandant le retrait de la commune du SIABA concomitamment au transfert de compétence assainissement collectif des eaux usées à la CCPA . Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré à 13 voix pour le retrait (Bruno BUISSON, Jocelyn RIBEYRON, Marielle GIDON et son pouvoir, Martine DARGÈRE BAZAN, Christelle DUMAS et son pouvoir, Laetitia CHARPENTIER, Annick VILLETTE, Daniel LAINE et son pouvoir, Alain DARGERÉ et son pouvoir), 3 voix contre le retrait (Luc FORNAS, Philippe LORAIN et Jean-Luc GOUILLOUD) et 3 abstentions (Denis RACCURT, Roger BESSON, Sylvain GRANGE) :

ACCEPTE le retrait de la commune du S.I.A.B.A. concomitamment au transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la C.C.P.A.,

ACCEPTE le reversement à la C.C.P.A. du bénéfice des résultats budgétaires issus des conditions de retrait de la commune ou de la dissolution du S.I.A.B.A. de façon à ce qu'ils profitent aux usagers du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dans la mesure où ils ont été constitués et répondent à des futurs besoins d'investissement d'ores et déjà engagés dans le Plan Prévisionnel d'Investissement du S.I.A.B.A.

La présente délibération sera notifiée au Représentant de l'Etat, au Président de la C.C.P.A. et au Président du S.I.A.B.A.

Délibération n°13 : Vente de l'ancienne mairie – 2 rue Saint André

Dans le cadre des échanges sur ce point, il est décidé que ce point est retiré de l'ordre du jour de cette séance.

Délibération n°14 : Désignation du nombre et des membres du conseil municipal au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est le CCAS et sa composition. Il rappelle que par délibération du 8 avril 2014, il avait été décidé que le CCAS soit composé de 8 personnes en sus du Président : 4 membres issus du conseil municipal et 4 membres extérieurs.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la démission de Mme Jocelyn RIBEYRON de ses fonctions d'adjointe au maire et de membre du CCAS,

Vu qu'un siège est à pourvoir,

En tant que nouvelle adjointe aux affaires sociales et scolaires, Mme Annick VILLETTE est candidate pour intégrer le CCAS.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCEDE à l'élection au scrutin proportionnel parmi les membres du conseil. Il ressort du dépouillement les résultats suivants : Annick VILLETTE est élue déléguée au CCAS,

Points divers

RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) SIEB 2017

Denis RACCURT présente le RPQS. Il rappelle que 6 784 habitants sont desservis, soit 3197 abonnés. La consommation moyenne des foyers est de 87.1 m3. Ce rapport est consultable en mairie.

Marché de Noël

Marielle GIDON rappelle le marché de Noël de ce vendredi 30 novembre.

Contentieux

Luc FORNAS indique que le recours présenté par l'aéromodélisme contre l'arrêté du maire limitant la pratique, est passé au tribunal administratif le 14 novembre. La Commune est en attente du jugement.

Plan mercredi et CAF

Daniel LAINE évoque la perte d'une participation de la CAF pour le financement du centre de loisirs. Il est en effet, répondu que les informations concernant l'élaboration du plan mercredi (dispositif de l'éducation nationale suite au retour à 4 jours) sont parvenues tardivement dans les mairies.

Fin de la séance à 22h30

CR succinct conseil municipal - 19/03/2019

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

L'an deux mil neuf, le 19 mars, à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué en date du 12 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno BUISSON, Maire.

Présents : Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Denis RACCURT, Jocelyn RIBEYRON, Roger BESSON, Marielle GIDON, Martine DARGÈRE-BAZAN, Annick VILLETTE, Christelle DUMAS, Sylvain GRANGE, Laetitia CHARPENTIER, Jean-Luc GOUILLOUD, Philippe LORAIN, Alain DARGERÉ, Daniel LAINE, Brigitte POULARD, Monique LAURENT.

Absents excusés : Franck DUSSUD (pouvoir donné à Roger BESSON), Marie Bernadette COQUARD (pouvoir donné à Monique LAURENT), **Secrétaire de séance** : Monique LAURENT

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Finances

Adoption des tarifs communaux : (voir ci-après, page 10)

Délibération votée à l'unanimité.

Approbation du montant des fournitures scolaires et subventions aux activités culturelles : Fournitures scolaires :

Rappel des effectifs :

	effectif septembre 2018		
	maternelle	élémentaire	total
écoles publiques	54	107	161
école privée(savignois)	27	51	78
TOTAL	81	158	239

	effectif septembre 2017		
	maternelle	élémentaire	total
écoles publiques	56	107	163
école privée(savignois)	28	62	90
TOTAL	84	169	253

Monsieur le Maire propose la participation par élève pour leurs fournitures scolaires suivantes :

		2018		propositions 2019	
		par élève	coût global	par élève	coût global
écoles publiques	maternelles	69,00	3 864,00	75,00	4 050,00
	primaires	92,90	9 940,30	92,90	9 940,30
	sous-total		13 804,30		13 990,30
école privée	maternelles	69,00	1 932,00	75,00	2 025,00
	primaires	92,90	5 759,80	92,90	4 737,90
	sous-total		7 691,80		6 762,90
TOTAL		21 496,10		20 783,20	

Délibération votée à l'unanimité.

Subventions aux activités culturelles :

Monsieur le Maire propose les montants suivants de subventions aux associations de parents d'élèves. **Délibération votée à l'unanimité.**

	2018		propositions 2019	
	par élève	coût global	par élève	coût global
écoles publiques	18,00	2 934,00	18,00	2 898,00
école privée	18,00	1 620,00	18,00	1 404,00
TOTAL		4 554,00		4 302,00

Tarifs communaux 2019 :

	au 1/4/2018	proposition
Garages (loyer annuel, règlement par trimestre)	550,00	550,00
Monographie prix harmonisé avec office du tourisme en 2017	10,00	10,00
Location Le petit Théâtre		
. caution	80,00	100,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la Commune	96,00	98,00
. manifestation personne non domiciliée sur la commune ou manifestation association extérieure	198,00	202,00
. vin d'honneur	23,00	23,00
. repas d'association, CA ou réunion société extérieure 1/2 journée	51,00	52,00
. ménage		
Location salle Christian Gouttenoire		
. caution	300,00	400,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la Commune	166,00	170,00
. manifestation familiale personne non domiciliée sur la commune ou manifestation association extérieure	324,00	330,00
. vin d'honneur	46,00	47,00
. repas d'association, CA ou réunion société extérieure sans repas 1/2 journée	62,00	63,00
Forfait pour vaisselle avec salle uniquement - 60 cvts vaisselle uniforme	20,00	20,00
ménage		
Location salle du Trésoncle		
. caution	300,00	400,00
. associations	166,00	170,00
. famille ou habitant de Savigny	260,00	265,00
. extérieur	680,00	694,00
. vin d'honneur	66,00	67,00
. ménage		
Forfait pour vaisselle avec salle uniquement - 360 cvts vaisselle uniforme	50,00	50,00
caution pour clé électronique tous bâtiments	30,00	30,00
Location coffret électrique pour vin d'honneur / manifestations (gratuit pour les associations de Savigny)	33,00	33,00
Droits de place		
. <u>fêtes foraines</u>		
auto-scooter, chenilles, avions	195,00	195,00
manèges enfants	80,00	80,00
loterie, confiserie (camion)	44,00	44,00
tirs de + 5 mètres	54,00	54,00
tirs de - 5 mètres et pêche aux canards	44,00	44,00
autres bancs, éventaires et confiserie sans camion (le ml)	44,00	44,00
cirque pour installation pour durée maximum de 3 jours	44,00	44,00
. <u>commerces ambulants</u>		
par jour (maxi 4 heures) avec branchement électrique	4,50	4,50
ou forfait mensuel si régulier avec branchement électrique	17,00	17,00
vacation pour distribution des informations municipales	290,00	290,00
concession dans le cimetière ancien ou nouveau		
concession SIMPLE pour 15 ans	195,00	200,00
concession DOUBLE pour 15 ans	375,00	400,00
concession espace cinéraire		
la case pour 15 ans	400,00	400,00
la cavurne pour 15 ans	400,00	400,00

Personnel : Aménagement du temps de travail hebdomadaire des services techniques :

Monsieur le Maire propose que les services techniques effectuent une heure de travail supplémentaire le vendredi. En contrepartie, le personnel bénéficiera de 6 jours de RTT étant précisé que ces jours ne seront ni fractionnables ni récupérables le vendredi. **Délibération votée à l'unanimité.**

Urbanisme : Modification du PLU en vue de la création d'un périmètre STECAL (secteur de taille et de capacité limitée) permettant de la sédentarisation des gens du voyage :

Monsieur le Maire propose de lancer cette procédure urbanistique sur le secteur des Tanneries afin de permettre la sédentarisation des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, **Le conseil municipal approuve à 11 voix pour**, Deux voix contre (Luc FORNAS, Jean-Luc GOULLAUD), Six absentes (Denis RACCURT, Jocelyn RIBEYRON, Christelle DUMAS, Brigitte POULARD, Marielle GIDON, Philippe LORAIN), La création d'un périmètre STECAL sur le secteur des Tanneries afin de permettre la sédentarisation des gens du voyage.

Dénomination de la place/parking située devant le cuvier dans le quartier de l'Abbaye : place Denise Cateland-Devos :

Monsieur le Maire propose de dénommer cette place Denise Cateland-Devos dont l'inauguration aura lieu le samedi 30 mars à 11h00. **Délibération votée à l'unanimité.**

Commande publique : Passage à un mode de gestion sous délégation de service public de l'accueil de loisirs sans hébergement pour la tranche d'âge des 4-17 ans.

L'actuel marché de service doit être reconsidéré en délégation de service public puisque le prestataire facture directement et perçoit pour son propre compte le montant de ses activités.

Pour ce faire, le conseil municipal doit se prononcer en ce sens. **Délibération votée à l'unanimité.**

Adoption d'un groupement de commandes avec la communauté de communes :

La communauté de communes propose aux communes membres un groupement de commandes sur les thématiques suivantes :

- ◆ achat de prestations de vérifications périodiques des installations électriques, gaz et alarmes incendie des bâtiments.
- ◆ achat de prestations de vérifications réglementaires et maintenance des équipements de systèmes de sécurité incendie des bâtiments,
- ◆ achat d'une mission RGPD
- ◆ adhésion à l'offre de téléphonie mobile de l'UGAP

Il est précisé que ce groupement de commandes est « à la carte » et donc que chaque commune peut adhérer ou non à chaque appel d'offre sur les proposé par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, **Le conseil municipal approuve à 17 voix pour**, Deux abstentions (Roger BESSON et son pouvoir).

Environnement : Signature de la charte Eco-Exemplarité avec la communauté de communes.

En l'occurrence, la commune doit s'engager sur sept actions dont deux sont obligatoires.

Il est proposé au conseil municipal de s'engager sur les actions listées ci-dessous et de signer cette charte avec la communauté de communes.

- Appliquer le tri des 5 flux (**obligatoire**) : papier / carton, métal, plastique, verre, bois sur tous les sites et événements *Cadre du décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1^{er} juillet 2016 au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets au sein des entreprises et collectivités*
- Développer les filières de tri des piles usagées, des instruments d'écritures, cartouches d'encre . *Points de collecte présents sur plusieurs sites : Mairie, école,*
- Réutiliser les déchets verts produits sur le territoire en paillage ou en compostage
- Dématérialiser les envois administratifs
- Initier des zones de gratuité des objets (boîtes à livres, boîtes à plantes

- Mettre en place des méthodes alternatives de désherbage des zones publiques et proscrire les phytosanitaires (**obligatoire**). *Cadre de la loi 2014-110 du 6 février 2014 visant à interdire l'utilisation des phytosanitaires pour les collectivités au 1^{er} janvier 2017. Cf Charte Régionale d'Entretien des espaces Publics animée par le SYRIB*
- Informer les usagers / la population de la démarche engagée par l'administration

Par ailleurs, sont appelées :

- La journée nettoyage le 30 mars,
- L'inauguration de la grainothèque le 11 mai,
- L'inauguration de la boîte aux livres le 15 juin.

Après en avoir délibéré, **Le conseil municipal approuve à 16 voix pour**, Trois abstentions (Roger BESSON et son pouvoir, Jean-Luc GOUILLOU), La signature avec la communauté de communes de la charte Eco-Exemplarité.

Questions diverses :

Commission électorale :

Alain DARGERÉ pose la question de la date de réunion de cette commission. Monsieur le Maire lui répond qu'elle se réunira après la clôture des inscriptions soit après le 31 mars 2019.

Quartier de la Madone (reprise des voiries et réseaux par la commune):

Daniel LAINE demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès d'HBVS pour faire avancer ce dossier.

Avancement de la modification du PLU :

Monique LAURENT pose la question de l'état d'avancement de cette procédure et demande à ce que le dossier transmis par le cabinet Urba 2P en vue de la mise à jour des règlements soit diffusé aux élus. Elle s'inquiète également des contacts pris par Luc Fornas avec des aménageurs pour le secteur Grange Chapelle et suggère qu'un groupe de travail soit rapidement mis en place pour que les élus définissent en amont les orientations et le futur règlement de cette zone.

Le 1^{er} adjoint, Luc FORNAS, lui répond que la commission urbanisme y travaille et qu'en l'occurrence ses membres sont au fait de l'état d'avancement.

25^{ème} anniversaire du jumelage avec Berching :

Monique LAURENT rappelle l'assemblée générale de l'Aslec le 8/04 ainsi que l'invitation à fêter le 25^e anniversaire du jumelage officiel du 1^{er} au 4 août à Berching. Bruno Buisson, maire, Christèle Dumas, Brigitte Poulard et Monique Laurent feront le déplacement. Les autres personnes intéressées doivent se faire connaître pour le 15 avril.

Fin de la séance à 22h00

CR succinct conseil municipal - 09/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, à 20h30, le Conseil Municipal de SAVIGNY dûment convoqué en date du 2 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno BUISSON, Maire.

Présents : Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Roger BESSON, Marielle GIDON, Martine DARGERÉ-BAZAN, Annick VILLETTE, Christelle DUMAS, Laetitia CHARPENTIER, Jean-Luc GOUILLOU, Philippe LORAIN, Daniel LAINE, Brigitte POULARD, Monique LAURENT, Marie Bernadette COQUARD.

Absents excusés : Franck DUSSUD (pouvoir donné à Roger BESSON), Denis RACCURT (pouvoir donné à Luc FORNAS), Sylvain GRANGE (pouvoir donné à Marielle GIDON), Jocelyn RIBEYRON (pouvoir donné à Annick VILLETTE), Alain DARGERÉ (pouvoir donné à Daniel LAINE jusqu'à son arrivée à 21h15).

Secrétaire de séance : Philippe LORAIN

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Finances :

Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe des locaux commerciaux : Le conseil municipal, Désigne, à l'unanimité de ses membres, Daniel LAINE président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe.

Monsieur le Maire propose d'inverser l'ordre du jour afin de voter les comptes administratifs du budget général et du budget annexe dans la simultanéité.

Budget principal : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018. Puisque les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'exercice clos de 2018, il est proposé d'adopter dans un premier temps le compte de gestion dressé par ce dernier et dans un deuxième temps, le compte administratif de la commune dont les résultats se présentent comme suit et ce sous la présidence de Daniel LAINE :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement		
Résultat N-1 reporté	766 426,75	
Réalisé 2018	1 806 225,78	1 383 663,62
Total	2 572 652,53	1 383 663,62
Résultat fonctionnement	1 188 988,91	

Investissement

Résultat N-1 reporté	400 191,08	
Réalisé 2018	785 382,67	554 160,75
Restes à réaliser	6 213,00	654 309,00
Total	1 191 786,75	1 208 469,75
Résultat investissement	-16 683,00	

Résultat final

1 172 305,91

Après cette présentation, Monsieur le Maire quitte la salle de délibération et ne prend pas part au vote qui suit. **Délibération votée à l'unanimité.**

Budget annexe locaux commerciaux : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018.

Puisque les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'exercice clos de 2018, il est proposé d'adopter dans un premier temps le compte de gestion dressé par ce dernier et dans un deuxième temps, le compte administratif de la commune dont les résultats se présentent comme suit et ce sous la présidence de Daniel LAINE :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement		
Résultat N-1 reporté	42 378,19	
Réalisé 2018	24 525,92	8 433,59
Total	66 904,11	8 433,59
Résultat fonctionnement	58 470,52	

Investissement

Résultat N-1 reporté		7 472,10
Réalisé 2018	27 402,22	10 475,00
Restes à réaliser		5 000,00
Total	27 402,22	22 947,10
Résultat investissement	4 455,12	

Résultat final

62 925,64

Après cette présentation, Monsieur le Maire quitte la salle de délibération et ne prend pas part au vote qui suit. **Délibération votée à l'unanimité.**

Budget principal : Affectation des résultats

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

- * 631 413 euros en recettes au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- * 16 683 euros au compte 1068 (recettes d'investissement),

* 1 172 305,91 au compte 002 ((solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté)). **Délibération votée à l'unanimité.**

Budget principal : Approbation du budget primitif 2019

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 722 520	2 722 520
Investissement	1 680 476	1 680 476

Le conseil municipal, Adopte, à 15 voix pour, et 4 voix contre (Daniel LAINE, Monique LAURENT, Marie Bernadette COQUARD, Alain DARGERÉ), Le budget primitif 2019.

Budget principal : Fixation des taux d'imposition.

Il est proposé de reconduire les taux d'imposition à l'identique de ceux des années précédentes à savoir :

Taxe d'habitation :	14,62%,
Taxe foncière bâti :	15,53%,
Taxe foncière non bâti :	47,77 %

Délibération votée à l'unanimité.

Budget annexe locaux commerciaux : Affectation des résultats.

* 9 455 euros en recettes au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),

* 58 470,52 euros au compte 002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté). **Délibération votée à l'unanimité.**

Budget annexe locaux commerciaux : Approbation du budget primitif 2019.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	85 970,52	85 970,52
Investissement	51 573,12	51 573,12

Délibération votée à l'unanimité.

Demandes de subventions au titre de la DETR :

La rénovation des courts de tennis et de la création du City-Stade font partie des investissements éligibles à la DETR.

Concernant la rénovation des courts de tennis, le plan de financement proposé est le suivant :

Autofinancement (40%) soit :	43,2 K€,
DETR (60%) soit :	64,8 K€
TOTAL (100%) :	108 K€ HT

S'agissant de la création du City-Stade, le plan de financement proposé est le suivant :

Autofinancement (40%) soit :	26,8 K€,
DETR (60%) soit :	40,2 K€
TOTAL (100%) :	67 K€ HT

Délibération votée à l'unanimité.

Institution et vie politique :

Nomination de deux conseillers délégués et adoption de leur indemnité :

Il est proposé de nommer deux conseillers municipaux délégués dont :

* Un aux affaires sociales et plus précisément à celles du CCAS (Annick VILLETTE conservant sa délégation pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse), soit en l'occurrence Martine DARGERÉ-BAZAN,

* Le second à l'agriculture et à l'environnement, et plus précisément Laetitia CHARPENTIER.

Par ailleurs, il est proposé de leur attribuer une indemnité correspondant à la moitié de celles des adjoints soit un montant de l'indemnité de fonction des conseillers délégués correspond au taux de 5,3625 de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) et de ramener à ce même indice l'indemnité de fonction de la deuxième adjointe Annick VILLETTE.

Martine DARGERÉ-BAZAN et Laetitia CHARPENTIER ne prennent pas part au vote. **Délibération votée à l'unanimité.**

Questions diverses :

Intervention du 1^{er} adjoint Luc FORNAS :

Le 1^{er} adjoint, Luc FORNAS, souhaite revenir sur les attaques dont il a fait l'objet lors de la dernière séance.

Concernant le dossier de la Grange Chapelle, Monique LAURENT demande une intervention du cabinet URBA 2P (Mme PONT) et qu'on lui communique le document de règlement.

Commission électorale :

Monsieur le Maire indique qu'elle devra se réunir entre le 2 et 5 mai 2019.

Plan mercredi :

Monique LAURENT pose la question de l'état d'avancement de ce dossier.

Fin de la séance à 22h30

VIE LOCALE

Boulangerie Jacoud, RUMEUR... RUMEUR...

Des rumeurs circulent, alors pour couper court aux fausses rumeurs, Sophie et Christian Jacoud souhaitent informer l'ensemble de la population que le bail commercial des locaux de la boulangerie est signé et donc renouvelé avec les propriétaires des locaux, pour une durée légale. La boulangerie Jacoud sera heureuse de vous confectionner encore longtemps vos pains et vos pâtisseries préférés.

Deux Savignois sur le Tour de France 2019

En effet, sur l'étape 8 du 13 juillet 2019 qui reliait Mâcon-Saint-Etienne, deux Savignois, Philippe et Marie-Jo ont eu la chance de participer au tour de France au sein de la caravane publicitaire (dans l'équipe KRYS).

Une journée inoubliable, ils ont pu vivre en direct la vie des caravaniers tout au long de cette journée soit 200km en première ligne puisqu'ils étaient à côté du chauffeur sur le dernier char de l'équipe KRYS.

A l'arrivée des coureurs, ils étaient aux premières loges derrière la ligne d'arrivée. Un moment qu'ils ne sont pas près d'oublier...

Les places leur ont été offertes par un ami suite à un tirage au sort.

Un Savignois, fan du Tour de France



ADMR

Permanence le 2^e mardi de chaque mois, en mairie de Savigny, de 10h à 12h.



L'ADMR recherche des bénévoles et recrute des aides à domicile et des auxiliaires de vie.

Contact : 04.74.72.50.81 –

admr.labrenne@fede69.admr.org

Ouverture des énergies à la concurrence

En 2019, les habitants de Savigny peuvent choisir leur fournisseur d'électricité dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. A l'heure actuelle, 50% des Français ne savent pas qu'ils peuvent choisir un autre fournisseur qu'EDF.

- Tout ce qu'il faut savoir sur les dernières actualités liées à l'énergie : <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Comprendre-le-marche-de-l-electricite-et-du-gaz/L-ouverture-du-marche-de-l-electricite-et-du-gaz-naturel-a-la-concurrence>

- La liste complète des fournisseurs d'électricité mise à jour au 1er mars 2019 : <https://www.fournisseur-energie.com/liste-fournisseurs-electricite/>



APE – Association des Parents d'élèves des écoles publiques de Savigny

Une nouvelle année scolaire se termine. Les élèves des deux écoles ont connu une année riche en découvertes.

Grâce à nos différentes manifestations et aux subventions municipales, les élèves ont pu réaliser de nombreuses activités. Ils ont notamment assisté au spectacle « Le p'tit Cirk » de la compagnie Commun Accord pour Noël.

A l'école des Sources, les élèves ont visité le Musée d'Arts Contemporains de Lyon et ont pu assister à une représentation à l'Auditorium de Lyon. Ils ont pu découvrir tout un univers autour des sons.

Les élèves de cycle 2 ont bénéficié de l'intervention de l'association Amad'Art spécialisé dans les Arts Visuels (Création en terre cuite).

Les CM1 et CM2 ont visité le musée de la Mine de St Pierre La Palud.

Certaines classes ont été au Cinéma de Sain Bel, pour voir entre autres Dillili à Paris de Michel Ocelot.

A l'école maternelle le Petit Prince, grâce à Dorine Dufour (intervenant photographie et vidéo) et Gaëlle Fiore (intervenant théâtre), les élèves ont monté des films d'animation. Leurs créations ont été partagées avec l'ensemble des familles lors de l'exposition au sein de l'école.

Les PS et MS ont pu faire découvrir aux parents le film de leur spectacle de marionnettes en papier. Et les MS et GS, le film de leur création originale de dessin en stop motion.

Les enfants ont terminé l'année avec la visite du Parc des Oiseaux, les volatiles n'ont plus de secret pour eux.



Comme chaque année, les CM2 se sont vu remettre par les enseignants, des présents pour la fin de leur scolarité : une encyclopédie, un dictionnaire d'anglais ainsi qu'un livre offert par l'Education Nationale sur les Fables de la Fontaine, L'équipe enseignante ainsi que l'APE souhaitent à l'ensemble de la classe des CM2 le meilleur pour la suite.

Le 2 juillet, La chorale des Sources, comprenant les enfants du CP au CM2, a donné son concert annuel au sein de l'Eglise de Savigny sous la direction de Mme Guyot. Les petits chanteurs nous ont fait découvrir leurs talents dans la joie et la bonne humeur.

L'année s'est terminée par la Kermesse le vendredi 5 juillet. Les enfants ont pu jouer sous le soleil aux différents stands et gagner de nombreux lots.

Notre tombola a rencontré un grand succès. Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien. Nous remercions également les parents et les collégiens, venus tenir des stands.



Le spectacle des maternelles a, une nouvelle fois, enchanté le public. Les enfants du Pedibus ont reçu leur diplôme.

L'ensemble des enfants a souhaité un bon départ en retraite à Mr Fargier (instituteur des MS et PS).

La soirée s'est poursuivie autour d'un repas convivial préparé par Le Clos de l'Abbaye et la Boulangerie Jacoud.

L'année prochaine s'annonce déjà chargée. Les enseignants réfléchissent à leurs sorties et nouveaux projets. L'école des Sources a pour projet « une école transplantée ». L'ensemble des élèves ira découvrir les Pays de Loire en mai 2020. C'est un projet important, qui va demander l'implication de l'ensemble des familles et des Savignois. Nous vous remercions par avance de votre soutien.

Nous vous donnons rendez-vous le mardi 1^{er} octobre 2019 pour l'assemblée générale de l'association. Nous attendons vos idées et vos actions pour aider au financement des projets scolaires.

L'organisation du Vide Grenier mobilise actuellement tous les membres de l'APE. Il aura lieu le 22 septembre 2019 à la salle du Trésorcle de 8h à 16h.

Nous remercions l'ensemble des familles, les équipes enseignantes, la municipalité et l'ensemble des Savignois.

Bonnes vacances à tous et à la rentrée !!!

APE : Gwendoline Lafaurie ape.savigny@gmail.com



Dates à retenir :

- 22 septembre 2019 : Vide Grenier de l'APE
- 1^{er} octobre 2019 : Assemblée Générale
- Novembre 2019 : Vente Charcuterie Fromage
- 29 novembre 2019 : Marché de Noël de Savigny

Ecole des Sources (élémentaire) :

Didier Lagrange

ce.0691446x@ac-lyon.fr (04.74.01.13.51)

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources>

Ecole du Petit Prince (maternelle) :

Isabelle Gimenez

maternelle.savigny@laposte.net (04.74.01.48.73)

<http://ecole.savigny69.free.fr/maternelle/commun/accueil.html>



ÉCOLE ST MARTIN Paroles d'écoliers



Les arts visuels en CE1-CE2 à l'école Saint Martin

Dans le cadre de notre projet d'école « Des racines et des ailes », nous avons travaillé sur les arbres.

Nous avons découvert Natasha Wescoat, une artiste américaine, connue pour ses jolis arbres « Jeweled trees » (arbres bijoux) : branches en forme de spirales, feuilles colorées et rondes.

Peintures, à la manière de Natasha Wescoat

Pour poursuivre notre thème, nous avons réalisé de beaux dessins à la manière de Karla Gérard, une autre artiste américaine. Nous avons choisi de belles couleurs et inventé différents graphismes pour égayer les paysages.



A la manière de
Karla Gérard



Des racines et des ailes avec les CM

Des racines à l'école... Ce que je retiens.

J'ai bien aimé la bonne ambiance
La violence ne sert à rien, l'école c'est important.
On m'a donné du courage pour l'année prochaine.
J'ai appris qu'il fallait toujours être solidaire.
J'ai appris l'importance de l'écoute, de l'attention.
J'ai appris à porter secours et à ne pas laisser les gens tout seuls.
J'ai appris à changer de maîtresse.
Cela m'a apporté des connaissances.
Il faut être soudé, des amis c'est précieux, ils nous aident pour apprendre.
Souvenirs des kermesses, des récréations.
J'ai appris la patience.
J'ai appris qu'avec une personne en moins dans l'école cela n'est pas pareil.
C'est important de parler de ses ennuis.
Prendre son temps.
J'ai bien aimé les jeux sur le TBI avec maîtresse Marie.
Plus on grandit, plus on apprend.
J'ai en tête les conjugaisons et la grammaire.
C'est important de dire les choses d'assumer.
C'est préférable de tenter que de ne jamais se lancer.
Je retiens les multiplications avec la balle.



Des ailes... Mon envol pour l'année prochaine.

Je souhaite une bonne année aux 6èmes.
J'attends du collège d'avoir des amis, d'être écouté.
J'attends d'apprendre beaucoup de choses.
J'espère bien m'adapter et me faire aux changements des professeurs toutes les heures ou deux heures.
J'aimerais que l'on s'entende bien avec tout le monde.
Je vais me faire de nouveaux amis.
Je veux apprendre encore des choses.
Je veux découvrir l'avenir.
Je veux garder mes amis.
Je veux m'envoler avec sérénité dans le nouvel établissement.
Je veux faire des sorties intéressantes.
J'espère que nous allons continuer Thésée.
Rencontrer de nouvelles personnes
Avoir de nouvelles matières.
Bien travailler.

Marc, Camille D., Evann, Lisa, Camille B., Alice, Lorenzo, William, Jeanne, Hugo, Maxens, Noélie, Lola, Elliott, Matéo, Charlotte, Alexia, Elie, Tom, Emeline, Charlie, Tao, Evan, Jules, Mathéo, Luna.



APEL Ecole Saint Martin



La randonnée pédestre

La 28ème édition de la randonnée « La Savignoise » a eu lieu le lundi de Pâques comme à son habitude.

5 maisons Savignaises nous ont ouvert leurs portes afin d'accueillir les **2000 marcheurs** dans la bonne humeur et la convivialité afin de faire une pause bien méritée.

Une partie des bénéfices de cette manifestation a été reversée à l'Association « un sourire pour Elias ». Elias 3 ans et demi, a pu participer à cette randonnée en réalisant le parcours de 5kms.

Un grand Merci aux bénévoles présents ainsi qu'aux participants pour cette nouvelle édition. A l'année prochaine pour de nouveaux parcours.



La bourse aux livres

Pour cette nouvelle édition de la bourse aux livres 2019, nous avons pu revoir la diversité des ouvrages (romans policiers, vie pratique, livres enfants, BD, ...) soit plus de 10 000 livres qui ont été proposés aux prix de 1€ le livre.

Un spectacle de marionnette a fait des heureux chez les petits ainsi que les crêpes, les gâteaux et les hot-dogs.

Les bénéfices de cette manifestation servent à organiser des événements culturels, sportifs et éducatifs pour les enfants de l'école Saint Martin.

Nous aurons plaisir de vous retrouver l'année prochaine avec des nouveautés.



Le Pédibus

Plus d'une tonne d'émission de CO₂ évitée grâce au Pédibus !

Depuis sa mise en place en 2009, le Pédibus a marché tous les matins d'école. De la maternelle au CM2, nombreux sont les enfants qui ont fait le trajet à pied plutôt qu'en voiture. Au-delà d'une économie de carburant, le Pédibus a fait un geste pour la planète et la qualité de l'air que nous respirons. Au total, c'est plus d'une tonne de CO₂ qui n'a pas été émise par les voitures de leurs parents. Bravo à tous les parents, accompagnateurs et enfants !

A la rentrée, le Pédibus continue avec les mêmes horaires.

D'autres lignes peuvent aussi être créées selon les souhaits et l'implication des parents.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un parent du Pédibus ou Monique LAURENT au 04.74.01.31.49

Les horaires de la ligne A (Rue Font de la Cure) :

- ◆ 7h57 : Départ du Lotissement du Ruisseau
- ◆ 8h00 : Arrêt en haut de la Rue Font de la Cure (face au Hameau de la Madone)
- ◆ 8h04 : Arrêt Impasse des Etupes (face au lotissement du Clos St Romain)
- ◆ 8h08 : Arrêt Abri du terrain en ghorre (rue des Rosiers)
- ◆ 8h13 : Arrêt devant l'église
- ◆ 8h20 : Terminus Ecoles



Actuellement la ligne B est en sommeil, mais elle peut reprendre si de nouvelles familles sont intéressées.

Les horaires de la ligne B (route du Cabrillon):

- ◆ 7h54 : Départ en haut de la montée du Bois d'Art
- ◆ 7h57 : Arrêt chemin du Bois d'Art (au-dessus du lot. des Cyprès)
- ◆ 8h08 : Arrêt au terrain en ghorre (rue des Rosiers) où elle rejoint la ligne A



ASSOCIATION PEINTURE RELAXATION DE SAVIGNY

Les cours de peinture se déroulent au chalet Montange dans une ambiance très conviviale et un cadre des plus agréables.

Carole Merlin (diplômée d'ART l'école Cohl) succède à Florian Pigé. Ils sortent tous les deux de cette école.

Carole va nous prodiguer ses conseils et ses connaissances pour la réalisation de nos tableaux et dessins. Elle saura nous pousser de l'avant afin de nous faire vraiment progresser. Nos cours remportent un franc succès, et les résultats sont étonnants. Les thèmes abordés et les différentes techniques développées, par notre professeur, nous ont fait découvrir de nouveaux univers dans lesquels nous ne pouvons qu'être de plus en plus à l'aise. Pour les débutants c'est un excellent démarrage dans les règles de l'art et à la portée de tous.

Nous avons pu tester l'enseignement de Carole lors d'un stage le 2 mars 2019, cette journée nous a confortés dans notre choix.

- Cours pour adultes (tous les niveaux) ; Techniques enseignées : dessin, peinture acrylique, huile, pastel, encre de chine et aquarelle...
- Le jeudi après-midi de 14h à 20h par séances de 2 ou 3h.
- Atelier libre (sans professeur) : le vendredi après-midi de 14h à 17h.



Nos tarifs 2019/2020:

- Adhésion annuelle 30 € -
- Cours de 2 heures : 92 € - Cours de 3 heures : 105 €
- Ateliers libre (sans professeur) vendredi après-midi : 39 €.
- Cours avec professeur plus atelier libre: 2 heures : 105 € - 3 heures : 137 €

Pour la saison 2019 / 2020,

Nous organiserons plusieurs stages ouverts à tous. Ceux-ci se déroulent les samedis, et débutent à 9h et se terminent à 17 heures. Entre deux coups de pinceau, nous partageons un repas « sorti du sac », moment des plus agréable et très convivial.

Pour tout renseignement (tarifs, détails horaires, inscriptions), contacter :

Christiane Rat

crizou.rat@outlook.com

Tel. : 04.74.01.45.48 ou 06.76.60.53.01

Adresse des cours :

Chalet Montange. SAVIGNY.

Site : <https://crizou.rat.wixsite.com/coursdepeinture>

Poterie – Sculpture

L'atelier Poterie adultes a toujours lieu le jeudi après-midi (séance de 2h chacun, entre 13h30 et 17h30). Nous serons toujours accompagnés de Marcelle, en milieu d'après-midi, (à organiser ... ce sera fait au forum !) Le groupe est presque complet....

L'atelier "sculpture- modelage sur terre" est en atelier libre, le mardi après-midi, il y a encore des places....

Nous avons innové... en couleurs de terre et d'émaux.... Venez nous voir au forum !

Renseignements : Françoise Eyraud :
04/74/01/12/49 - f.eyraud@orange.fr



Atelier d'art plastique « Enfance de l'art »

Une exposition présente, jusqu'à la rentrée à la Médiathèque, les œuvres réalisées cette année.

Cet atelier accueille les enfants de 6 à 10 ans (6 maximum), les mercredis au Chalet Montange, de 14h à 15h15 et de 15h30 à 16h45

- Modelage (poteries peintes à l'engobe puis émaillées)
- Réalisations en volume
- Illustrations avec différentes techniques (pigments naturels, encres, peinture, pastels, collages)

Rendez-vous au forum des associations, samedi 7 septembre de 9h à 12h (avec une animation).

Reprise des cours le 25 septembre.

Renseignements au 06 78 49 46 32 - (inscription à l'année 180 € - séance d'essai possible)





SAVIGNY
PATRIMOINE
d'hier et de demain

SAVIGNY PROTEGE ET VALORISE SON PATRIMOINE

Un classement des sculptures au titre
des monuments historiques

Les sculptures du Musée Lapidaire de Savigny viennent d'être classées parmi les monuments historiques depuis le **28 juin 2019**, date de réunion de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Rien n'aurait pu se faire sans vous. Les soutiens ont été nombreux aussi, à commencer par le ministère de la Culture, le musée du Louvre, la direction générale du Patrimoine, la Drac Auvergne Rhône-Alpes, le Département du Rhône, les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, la CCPA, la mairie de Savigny et des particuliers et associations partenaires dépendant de l'abbaye de Savigny.

Ce mouvement positif autour des sculptures c'est à vous que nous le devons. Votre mobilisation joue un rôle important pour démontrer que le patrimoine est l'affaire de tous.

Ne perdons rien du passé, ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir.



Voici quelques dates à noter dans vos agendas afin de ne pas laisser passer des événements culturels importants.

Notez dès à présent ce grand moment de musique russe qui nous réunira le **20 septembre prochain, autour des Cosaques de Kouban**, qui vont traverser

la région et que nous avons réussi à « détourner » jusqu'à Savigny.

Et puis enfin le Concert de Noël qui devrait avoir lieu le 15 décembre... mais on vous en reparlera pour ne pas vous donner une indigestion de bonnes nouvelles !

N'hésitez pas à faire savoir autour de vous tous ces rendez-vous que nous donnons à la musique et... à bientôt !

L'Equipe d'Un Orgue à Savigny

Les Brigadiers enflammés
préparent leur prochaine
comédie



Mytho cherche menteuse pour relation sérieuse
De François SCHARRE

Retenez d'ores et déjà les dates :
15-16-17 novembre
22-23-24 novembre
29-30 novembre – 1^{er} décembre 2019

N'attendez pas le dernier week-end pour venir rire
avec nous ☺
Réservation au 06.76.97.28.53

ASLEC 2019 - 25 ans de jumelage : ça se fête !

Le premier voyage de Savignois à Berching remonte à 1972, mais ce n'est qu'après de nombreuses années de rencontres entre nos 2 communes que les 2 mairies ont officiellement signé leur jumelage : c'était en mai 1994. Cette année, nous fêtons donc le 25^e anniversaire du jumelage officiel. Nos amis de Berching nous ont invités à cet événement le premier week-end d'août et nous nous réjouissons que 30 adultes et le groupe de jeunes participent à cette fête.

Comme ces échanges concernent aussi les jeunes, 18 adolescents (12 à 19 ans) séjourneront une semaine complète (du 28/07 au 04/08) chez leurs homologues allemands. Merci à Nadine, Justine et Lucie qui les accompagnent. De nombreuses activités sont à leur programme : les participants vous raconteront leurs journées dans Savnet que nous remercions d'avance pour la diffusion.

En 2020, nous accueillerons sans doute nos amis à Savigny : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour apporter leurs idées, leur aide et aussi loger une ou plusieurs personnes.

Une date à noter :

Le 7 septembre, les jeunes de l'Aslec tiendront la buvette du forum des associations. Ils vous attendent nombreux pour soutenir leur action, mais aussi pour partager leur vécu lors des échanges.

Renouvellement du bureau : Claire SCHOFIELD est désormais secrétaire et Monique LAURENT trésorière. André BOUVIER reste président.



SAVIGNY DANSE

Une très belle saison se termine.

Les émotions étaient à l'honneur cette année lors de notre gala sous une chaleur caniculaire mais surtout dans une superbe ambiance et avec un gala d'une grande qualité de nouveau cette saison !

Un immense merci aux danseurs, aux bénévoles, aux parents, aux spectateurs et aux professeurs.

Nous avons été fiers de la présence au gala de notre professeur Alann BIOLLEY, sa force et son envie de danser nous amène à garder l'envie forte de toujours vous proposer de belles choses.

Merci pour tout Alann.

Une nouvelle saison s'annonce et le programme est déjà lancé !

Des valeurs sûres seront présentes l'an prochain : zumba et moderne dès 4 ans, danse de couples, postural ball... Et bien d'autres activités que vous pouvez voir sur notre programme.

Des nouveaux cours sont proposés et certains horaires allongés :

- En compétition, nous proposons de créer un groupe de danses latines pour partir en compétition pour les enfants et adolescents.
- Gym fit, il s'agit d'une nouvelle discipline qui se base sur la gym suédoise : <http://youtu.be/mWtPVg5AtOo>

En cette rentrée, nous avons décidé d'unir nos forces avec la MJC de L'Arbresle et nous proposerons deux cours de la MJC sur notre programme pour les enfants. La MJC parlera aussi de nous en mettant en lumière deux cours de l'association sur leur programme.

Vous pourrez nous retrouver en cours dès la semaine du 9 septembre et sinon nous serons heureux de vous accueillir sur nos deux Forums :

Le samedi 7 septembre de 9 h à 12h à la salle du Trésorcle à Savigny ainsi qu'à Sain Bel (place de la mairie ou salle des fêtes)

Avant de vous laisser passer un bel été, nous voulions une nouvelle fois tenter de vous convaincre de nous rejoindre en tant que bénévole pour permettre à notre belle association de perdurer et de continuer à proposer de belles choses en cette rentrée à venir.

Un peu de chacun donne beaucoup à tous et apporte de la bonne humeur ! Alors on compte sur vous.

Dansement vôtre !

<https://www.facebook.com/savigny.danse>

<http://dancesavigny.wixsite.com/blog>



SAVIGNY DANSE SPORTIVE



Le club de danse sportive a passé une très belle saison en compétition.

Les résultats ont été à la hauteur des progrès de chacun et de nombreux podiums ont été réalisés.

3 couples étaient inscrits pour les compétitions.

Clémentine et Melchiade, Juliette et Adrien, Lucille et Baptiste.

Les compétitions se passent dans l'ensemble de la France, le club se déplace en général dans la région Rhône-Alpes.

Nous remercions François CHAMBARD l'entraîneur pour son implication depuis la création du club Savigny Danse Sportive.

Aujourd'hui, nous recherchons toujours des danseurs âgés de 12 à 25 ans pour accompagner nos danseuses en attente de partenaires et développer notre club.

Cette année, l'objectif est de poursuivre le développement du club, de le voir grandir, poursuivre les belles performances et accueillir de nouveaux couples enfants et adultes.

La danse de couple ne se pratique pas uniquement à la télévision à travers des émissions de danse, elle peut se vivre sans à priori ni préjugés, partout en France.

N'hésitez plus, rejoignez nous !

Si vous êtes intéressés, le club propose des démonstrations de danses latines et standards dans vos entreprises, en maison de retraite, ...

Toutes les demandes peuvent nous parvenir par mail dancesavigny@orange.fr

Belle nouvelle saison sportive à tous !

SAVIGNY FOOTBALL CLUB

Pour la saison 2019/2020, le Savigny FC accueillera les catégories juniors et seniors comme à son habitude :

- U7 : mercredi 17h - 18h15
- U9 : mercredi 17h - 18h30
- U11 et U13 : lundi & jeudi 18h15 - 19h45
- U15 féminine : mercredi & vendredi 19h30 - 21h.
- U17 : à déterminer
- Seniors féminins : mercredi & vendredi 19h30 - 21h.
- Seniors : mardi & jeudi 20h - 21h30
- Gardiens : plus jeunes : mercredi 17h - 18h30,
Séniors : mercredi 18h30 - 19h30.

Enfin le club organise son fameux loto, qui aura lieu le 11 janvier 2020.

Les joueurs sont invités à remplir leur licence au plus tôt, si ce n'est pas déjà fait, pour le bon déroulement et fonctionnement du club.

Bel été à tous ☀!



SAVIGNY YOGA



Pour découvrir le Yoga, nous vous convions à des séances d'essai gratuites qui se tiendront les 16 et 23 septembre 2019 à 17h ou 18h20.

Prévoir un tapis et un vêtement chaud pour la relaxation.

Les cours ont lieu tous les lundis (à compter du 16 septembre 19 et hors vacances scolaires) au Chalet Montange à Savigny.

Les séances de yoga sont dispensées par un professeur diplômé et accessibles à toutes et à tous.

Les pratiques proposées permettent de mieux respirer, de retrouver ou maintenir une tonicité en profondeur, d'assouplir le corps et le mental, de s'enraciner dans la présence ... Ces cours invitent à une pratique traditionnelle du Hatha Yoga, détente, posture, souffle, concentration et instant de méditation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Mado au 04 74 01 28 25 - Christiane au 04 74 70 39 71.

ADR-CATM

L'année 2019 débuta par notre assemblée générale le 12 janvier, on notait la présence de 30 personnes. Deux nouveaux adhérents rejoignaient notre section : Mrs Sylvain Aigouy et Claude Romagny. Mr Jacky Pillard fut élu au conseil d'administration en remplacement de Mr Régis Meunier.

Le 15 janvier, au cours de la première réunion du conseil d'administration, notre président Jean Moretton fut reconduit.

Le 9 mars, notre concours de belote rassemblait 66 doublettes. Un couple d'Eveux repartait avec les jambons.

Le 11 mars, l'assemblée cantonale se tenait à Bully, les six sections étaient représentées, cinq de nos adhérents étaient présents.

Le 30 mars, la section de Sarcey organisait son concours de belote, quatre de nos adhérents y participaient.

La cérémonie du 8 mai rassemblait comme de coutume de nombreux Saviinois. La présence et la participation des enfants des écoles furent très appréciées. Nos camarades Marc Drevet et Jean-Luc Gandit se virent décerner la médaille de reconnaissance de la Nation.

Le 20 mai, l'assemblée départementale se tenait à Chasselay, trois de nos adhérents étaient présents.

Le 19 juin, notre section organisait un voyage d'une journée dans la Loire, avec au programme : visite d'une entreprise de torréfaction café et d'une belle croisière dans les gorges de la Loire, les 46 participants ont apprécié cette journée.

Nos peines :

Notre camarade Joseph Dumas nous a quitté. Ses funérailles se déroulèrent le mardi 9 juillet. Notre section au grand complet lui rendait un dernier hommage. Nous présentons à son épouse *Bénédicte*

ainsi qu'à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

Classes en 4

Vous êtes de la 4 ? Vous souhaitez passer une bonne journée avec vos conscrits ? La classe en 4 organise sa demi-décade le samedi 05 octobre 2019 à la salle du Trésoucle. Au programme : casse-croûte le midi, jeux l'après-midi et repas dansant le soir. Vous pouvez vous inscrire auprès de vos responsables de décades. Pour tout renseignement, contacter Laetitia Charpentier au 04 74 01 41 19 (aux heures des repas).



OFFICE DU TOURISME du PAYS DE L'ARBRESLE

La 36^e édition des Journées européennes du patrimoine se déroulera le 21 et 22 septembre 2019. Au programme, plus de 42 visites, animations et expositions dans les 17 communes du Pays de L'Arbresle !

Cette année, l'Office du Tourisme et les acteurs du patrimoine du Pays de L'Arbresle ont choisi de mettre l'accent plus particulièrement sur les publics enfants et familles avec près de 18 ateliers et animations pensés spécialement pour eux : balades ludiques, enquêtes du patrimoine, jeu de construction, ateliers, démonstrations et bien plus encore.

Retrouvez l'intégralité du programme sur la page Facebook de l'Office du Tourisme Journées européennes du patrimoine – Pays de L'Arbresle » ou sur le site arbresletourisme.fr

LISTE DES SITES ET ANIMATIONS

Cette année, le Pays de l'Arbresle met l'accent sur les enfants et les familles avec plus de 15 visites et animations pensées rien que pour eux : énigmes du patrimoine, balades mystères, jeux de construction, ateliers d'initiation, jeux anciens et bien plus encore...



- BESSENEY**
 - Balade patrimoine
- BIBOST**
 - Visite du site de Saint-Roch
- BULLY**
 - Balade commentée du bourg
- CHEVINAY**
 - Conférence et jeu sur l'aqueduc de la Brèvenne
- COURZIEU**
 - Randonnée pédestre autour de l'aqueduc
- DOMMARTIN**
 - Démonstration au four à pain du Prost
 - Visite du four à chaux de la Chicotière
- ÈVEUX**
 - Visite du Couvent de la Tourette
- FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE**
 - Exposition d'outils anciens aux Pavillons du Chêne
- L'ARBRESLE**
 - Atelier initiation couture « Je pique! »
 - Balade ludique dans le Vieil Arbresle
 - Découverte de l'orgue de l'église
 - Exposition d'arts plastiques
 - Exposition de photographies
 - Exposition Barthélémy Thimonnier
 - Guided tour of the Vieil Arbresle
 - L'église gothique et ses vitraux
 - Maison de Valous
 - Maison Jacques Cœur
 - Musée-atelier des Canuts et démonstration de tissage
 - Parcours « Des pierres... et pour quoi faire ? »

- L'ARBRESLE**
 - Jeu patrimoine du Vieil Arbresle
 - Redécouverte de la RN7
 - Visite commentée de la « Madelaine »
 - Visite guidée « Voie Royale et RN7 »
 - Visite guidée du Vieil Arbresle
 - Visite guidée Maître Philippe
 - Ouverture inédite de l'hôpital de L'Arbresle
- LENTILLY**
 - Expositions « Faites de l'Art »
- SAIN BEL**
 - Visite et animations au château de Montbloy
- SAINT-GERMAIN-NUELLES**
 - Visite de l'église de Nuelles
 - Visite de l'église de Saint-Germain
 - Visite et animation aux Carrières de Glay
- SAINT-JULIEN S/BIBOST**
 - Exposition des randonnées du patrimoine
 - Portes ouvertes de la Ferme Reverdy
- SAINT-PIERRE-LA-PALLUD**
 - Musée de la Mine et de la Minéralogie
 - Visite du château de la Pérolière
- SARCEY**
 - Circuit familial
- SAVIGNY**
 - Exposition d'archives
 - Jeu-mystère dans le bourg ancien
 - Visite commentée de l'Abbaye de Savigny et du Musée Lapidaire
- SOURCIEUX-LES-MINES**
 - Ouverture de la chapelle de Fouillet



Retrouvez tout le programme détaillé sur notre page Facebook, notre site internet ou à l'Office de tourisme

OFFICE DE TOURISME ET ESPACE-DÉCOUVERTE DU PAYS DE L'ARBRESLE

04 74 01 48 87 - officedetourisme@paysdelarbresle.fr
 18, Place Sapéon - 69210 L'ARBRESLE
 Journées Européennes du Patrimoine – Pays de L'Arbresle
 www.arbresletourisme.fr

MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

Judi 1 août : Journée récréative, Trait d'Union de l'Amitié, salle du Trésoncle

Du 26 au 30 août : Centre de Loisirs, Léo Lagrange, Salle Ch. Gouttenoire



Samedi 7 septembre, de 9h à 12h (voir p.2)

Forum des associations, Salle du Trésoncle

Rencontres, présentations,
démonstrations, inscriptions
Lancement de la nouvelle saison sportive,
culturelle et artistique

Mercredi 18 septembre, 15h15 : Ile aux histoires, Médiathèque

Vendredi 20 septembre : Concert, Un Orgue, Eglise (cf. p.17)

21 & 22 septembre : Journées Européennes du patrimoine, Ass. Savigny Patrimoine, Musée & Abbaye (cf. p.19)

Dimanche 22 septembre : Vide Grenier, APE Ecoles publiques, salle du Trésoncle

Samedi 28 septembre : Concours de pétanque, Classes en 0, terrain en ghere

Vendredi 4 octobre, 18h30 : Escape Game, Médiathèque

Samedi 5 octobre : Demi-décade, classes en 4, salle du Trésoncle

Judi 10 octobre : Classes en 9, Trait d'Union de l'amitié, salle Ch. Gouttenoire

Vendredi 11 octobre, 18h30 : Escape Game, Médiathèque

Samedi 12 octobre, 10h : Venue d'auteur, Sylvain Quesada, Médiathèque

Mercredi 16 octobre, 15h15 : Ile aux histoires, Médiathèque

Dimanche 20 octobre : Boudin des Pompiers, place du 11 novembre

Mercredi 6 novembre : Remise des prix, concours de dessins, Médiathèque

Lundi 11 novembre : Commémorations, Monument aux Morts

15, 16 & 17 novembre : Représentation théâtre, les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

BALADE ESTIVALE DU MARDI SOIR pour tous du 28 mai jusqu'au 27 août 2019

Départ **tous les mardis à 19 h 30** devant l'église.
Balade d'environ 2 heures (8 à 10 kms).
Chacun marchera sous sa responsabilité.

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE

Infos complémentaires et réservation
obligatoire au **04 74 01 48 87**

Les mercredis découverte 2019

- ⇒ 31 juillet : Soigner l'insuffisance rénale, SMAD, Savigny
- ⇒ 7 août : Le maraîchage et ses écosystèmes, Bessenay
- ⇒ 14 août : Découverte de l'impression 3D, Dommartin
- ⇒ 21 août : La broderie d'Art, Bessenay
Château de la Pérolière, Saint-Pierre-la-palud
- ⇒ 28 août : Visite de l'atelier de maintenance du tram-train

Office de Tourisme
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais



DON DU SANG

De 18 à 70 ans,
donnez votre sang
et faites venir vos
amis !

Mercredi 22 août

Salle du Colombier, St Germain Nuelles
De 9h30 à 12h30 & de 16h00 à 19h00

Judi 7 & vendredi 8 novembre

Salle Claude Terrasse à L'Arbresle
De 9h30 à 12h30 & de 16h00 à 19h00

Mercredi 20 novembre, 15h15 : Ile aux histoires, Médiathèque

22, 23 & 24 novembre : Représentation théâtre, les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Dimanche 24 novembre : Bourse aux jouets, MAM des petits Loustiques, salle du Trésoncle

Vendredi 29 novembre, de 16h à 20h

Marché de Noël (3^e édition), place du 11 novembre

29, 30 novembre & 1 décembre : Représentation théâtre, les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Mercredi 5 décembre : Commémorations, Monument aux Morts

Vendredi 6 décembre : Belote du Téléthon, Trait d'Union de l'Amitié, salle Ch. Gouttenoire

Dimanche 8 décembre : Vente de sapins (sur réservation), 18 & 19 ans, place du 11 novembre

Samedi 14 décembre : Spectacle des enfants, Ecole Saint-Martin, salle du Trésoncle

Samedi 15 décembre : Arbre de Noël des anciens, salle du Trésoncle



Fermeture des services municipaux cet été

Agence postale : du 5 au 25 août

Médiathèque : du 5 au 25 août

Mairie : les samedis 3, 10, 17 et 24 août, vendredi 16 août

Fermeture des commerces

Boulangerie Jacoud : du 5 août au 2 septembre

Coiffure Isabelle : du 28 juillet au 20 août

Café-Restaurant le Clos de l'Abbaye : du 5 au 26 août

Bar chez les 27'M

Marché hebdomadaire maintenu tout l'été avec

Denise & Roger pour les fruits et légumes

Charcutier boucher traiteur : absent 16 & 23 août

Ferme de la Palud : absent 16 août

Epicerie La Pépète Verte : absente 26 juillet,
2, 9, 16 & 23 août

Poissonnier (nouveau) : présent 2 août

Bonne heure des Papilles : présente 2 août

O Trésor des Plantes : absent mois d'août

Friterie du nord (jeudi soir sous mairie) : absent 8 & 15 août

Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis soirs de 16h à 19h30,
place du 11 novembre, à Savigny